

SERVICE ENFANCE / JEUNESSE

Madame, Monsieur,

Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) un des Centres de Loisirs pendant les vacances de Février entre le 22 février 2010 et le 05 mars 2010. Afin de permettre un accueil de qualité, de prévoir les ouvertures de structure, le personnel de service et d'animation adéquate ainsi que les repas nécessaires, merci de bien vouloir retourner, le coupon-réponse ci-dessous au Service Scolaire ou au centre de loisirs **avant le 05 février 2010**.

Article 6 du règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des prestations scolaires et périscolaires – Inscriptions aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires – L'inscription des enfants aux accueils de loisirs est **obligatoire** pour les périodes de fréquentation pendant les vacances scolaires afin de garantir un cadre réglementaire d'accueil. Les fiches d'inscription seront disponibles 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires et devront être remises au Service scolaire et périscolaire ou au responsable de l'accueil de loisirs dans le délai imparti. Ce choix vaudra réservation ferme. **La facturation sera établie en fonction de l'inscription.**

Cela se traduit par:

La facturation selon le quotient si l'enfant a été préinscrit et qu'il n'y a pas de justificatif.

Si ce coupon n'est pas remis dans les délais impartis, et que votre enfant fréquente le centre de loisirs, une tarification exceptionnelle de 28,93 € sera appliquée par jour.

✂-----

Ce coupon aura valeur de réservation pour votre (vos) enfant(s)

**A RETOURNER AU SERVICE SCOLAIRE OU AU CENTRE DE LOISIRS
AVANT LE 05 FEVRIER 2010**

Nom Prénom

FEVRIER 2010

22 FEV	23 FEV	24 FEV	25 FEV	26 FEV	01 MAR	02 MAR	03 MAR	04 MAR	05 MAR

- CLM J. Ferry
- CLM J. Sarrailh

Nom Prénom

FEVRIER 2010

22 FEV	23 FEV	24 FEV	25 FEV	26 FEV	01 MAR	02 MAR	03 MAR	04 MAR	05 MAR

- CLM J. Ferry
- CLM J. Sarrailh

RESPONSABLE DE FAMILLE NOM – PRENOM

M.....Mme.....

☎ :

Signature

Saint Gratien, le